

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : mekkelholt-i-csdm-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/03314a6f4575ae3548ac349b>

Date d'obtention : 2025-07-10 14:57:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève nous informe d'une situation en lien avec les réseaux sociaux et images compromettantes, débiter le protocole et rencontrer l'élève pour compléter le questionnaire sexto. Une fois compléter, vois les autres élèves impliqués, remplir le questionnaire avec eux. Confisqué le cellulaire à l'origine si le scénario le permet. Contacter la police une fois l'ensemble des informations recueillies. Ne pas remplir le questionnaire lorsque l'élève impliqué a possiblement fait un acte malveillant. Il faut cependant voir à l'informer de la démarche et de lui confisquer le téléphone.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut que ça vienne d'un élève. Impliqué directement ou non. Un parent ne peut demander une intervention. Nous pouvons cependant le référer au poste de police. La non collaboration d'un élève n'implique pas la fin du protocole. Informé le poste de police lorsque nous avons toute information possible de recueillir et qu'il s'agit vraisemblablement d'un cas impulsif ou malveillant. Si au final la situation n'implique pas de photos compromettantes possiblement liés à la pornographie juvéniles, nous pouvons gérer la situation à l'interne.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisqué un téléphone lors d'un geste malveillant. Pour l'avoir vécu, un jeune peut refuser de le donner même en présence de ses parents. La police même contacter a pris énormément de temps avant d'arriver (le lendemain en fait) ce qui implique un risque pour la propagation des photos.